



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 juin 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Avant le début de la séance, les membres du conseil municipal procèdent à la distribution des arbres et des livres dans le cadre du programme Une naissance, un arbre, un livre.

Le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 7 mai 2018.

Première période de questions

Aucune des cinquante personnes présentes ne posent de question.

2018-261

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

18. Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière.

et en ajoutant les points suivants :

41. Entente de publicité avec le Club de hockey Cuisine Action de Farnham.
42. Travaux à la prise d'eau brute principale - Usine de filtration.
43. Financement de la benne pour le nouveau camion GMC 3500.
44. Achat et installation de panneaux de signalisation pour le Marché public.
45. Création d'un jardin communautaire au parc Uldège-Fortin en 2018.
46. Achat et installation d'équipements à la salle du conseil municipal.
47. Achat et installation de balises à divers endroits stratégiques en milieu urbain.
48. Bannissement des bouteilles d'eau en plastique à l'hôtel de ville.
49. Modification de la signalisation à la jonction du chemin Leblanc et de la rue des Chevreuils - Ajout de panneaux d'arrêt en toutes directions.



Procès-verbaux

2018-262 **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2018**

Document : Procès-verbal de la séance du 7 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2018 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le greffier adjoint soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2018.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2018-263 ***Règlement 535 décrétant des travaux de réfection du Centre de la nature et pourvoyant à un emprunt de 513 000 \$ pour en acquitter le coût - Certificat de la procédure d'enregistrement***

Document : Certificat de la greffière daté du 16 mai 2018.

Le certificat de la greffière relatif à la journée d'enregistrement du 16 mai 2018 est déposé. Aucune signature n'a été reçue.

2018-264 ***Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau - Avis de motion***

Document : Projet de *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau* afin d'octroyer, sous certaines conditions, des subventions pour la réhabilitation des rives de cours d'eau.

2018-265 ***Dépôt du projet de Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau***

Document : Projet de *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau* lequel prévoit l'octroi, sous certaines conditions, de subventions pour la réhabilitation des rives de cours d'eau.



2018-266

Adoption du Règlement 458-25 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions relatives à la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis)

Document : *Règlement 458-25 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions relatives à la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-25 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions relatives à la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2018-267

Élections municipales

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, une baisse de la participation aux élections municipales a été constatée;

CONSIDÉRANT que depuis 2005, l'ensemble des Municipalités québécoises sont en élection simultanément, et ce, dans le but d'augmenter l'intérêt des citoyens pour l'élection municipale et favoriser leur participation;

CONSIDÉRANT que la tenue d'élections municipales au mois de novembre cause de nombreux inconvénients;

CONSIDÉRANT que l'arrivée en fonction d'un nouvel élu demande une période nécessaire d'acclimatation et que les mois de mai, juin, juillet et août représentent une période favorable pour se familiariser avec l'appareil municipal, période où l'activité de l'administration est davantage au ralenti. Ainsi, le nouvel élu sera en mesure d'être davantage en maîtrise de ses dossiers et obligations pour l'automne;

CONSIDÉRANT que les Municipalités ont l'obligation d'adopter leur budget au plus tard le 31 janvier suivant le scrutin;



CONSIDÉRANT que cette exigence fait en sorte que les nouveaux élus municipaux sont précipités à déposer et à adopter des documents qui sont le fruit de la réflexion et des orientations d'autres personnes;

CONSIDÉRANT que la préparation d'une élection demande de nombreux travailleurs électoraux et qu'une élection au printemps permettrait aux étudiants de niveau collégial et universitaire de travailler aux élections municipales;

CONSIDÉRANT qu'une élection au printemps favoriserait une plus grande participation du côté des étudiants de niveau collégial et universitaire qui sont à l'extérieur en novembre. Ce même argument tient pour les voyageurs hivernaux et les chasseurs qui sont moins disponibles en novembre qu'au printemps;

CONSIDÉRANT qu'une période électorale est le moment où les différents candidats vont visiter leurs électeurs et qu'une élection au printemps est beaucoup plus propice aux visites en soirée (Porte-à-porte);

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier la date pour la tenue des élections municipales pour que celles-ci se tiennent au printemps.

QUE la Ville de Farnham demande l'appui de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et de l'Union des Municipalités du Québec.

2018-268

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Services aux personnes vivant des problèmes d'encombrement et d'insalubrité morbide

Document : Lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie datée du 16 avril 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du protocole de collaboration pour les services aux personnes vivant des problèmes d'encombrement et d'insalubrité morbide à intervenir avec les Municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie et divers autres intervenants.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2018-269

Société d'habitation du Québec - Programme Accès-Logis

Document : Courriel de l'Office municipal d'habitation de Farnham daté du 14 mai 2018.

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Farnham ont conclu une entente en vue de verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;



CONSIDÉRANT que cette entente s'est terminée le 31 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'entente de gestion numéro 4286 du Programme Accès-Logis (Volet 3), pour un maximum de douze unités de logement pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2018-270

Service sans réponse pour des appels d'urgence par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalache

CONSIDÉRANT que, sur le territoire de la Ville de Farnham, les appels d'urgence logés au 9-1-1 sont reçus et traités par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalache;

CONSIDÉRANT que le 4 mai dernier, lors des forts vents, il a été porté à l'attention de la Ville de Farnham que des citoyens ont logé des appels à la Centrale et que ceux-ci sont restés sans réponse;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial que tous les appels logés auprès de la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalache soient traités;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'exiger de la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalache, pour la sécurité de nos citoyens, que des actions soient prises afin que cette situation ne se présente plus.

QUE copie de cette résolution soit acheminée pour appui à la Fédération québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec.

2018-271

Vente du lot 6 008 049 et d'une partie du lot 6 008 050 du cadastre du Québec (Boulevard de Normandie Nord)

CONSIDÉRANT que les installations du bâtiment appartenant au Fonds de développement Farnham-Rainville empiètent sur le lot 6 008 049 appartenant à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT les possibilités d'agrandissement du bâtiment principal sur le lot arrière 6 008 050, appartenant également à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre lot 6 008 049 et une partie du lot 6 008 050 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 185 m², au Fonds de développement Farnham-Rainville inc. au prix de 1,75 \$ le pi² et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} septembre 2018.
- Le paiement entier devra être effectué lors de la signature de l'acte de vente.



- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Les lots sont vendus dans leur état actuel.
- La Ville de Farnham mandate la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, pour effectuer cette division de lot et ces frais seront ajoutés au prix de vente.
- Les frais de la création du lot 6 008 049 du cadastre du Québec, autorisée par la résolution 2016-405, sont aussi ajoutés au prix de vente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE la résolution 2016-405 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2018-272

Servitude en faveur de Ferme Au Grand Pré s.e.n.c. et Ferme Perrochon & fils inc.

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 7 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de céder une servitude de passage à Ferme Au Grand Pré s.e.n.c. et Ferme Perrochon & fils inc. sur les lots 4 446 691 et 6 049 074 du cadastre officiel du Québec aux conditions suivantes :

- La servitude de passage ne doit pas être utilisée pour le transport de fumier ou autre matière très odorante.
- Les voies publiques salies pour avoir accès aux lots faisant l'objet de la présente servitude doivent être nettoyées dans les vingt-quatre heures si elles sont salies, par et aux frais de Ferme Au Grand Pré s.e.n.c. et Ferme Perrochon & fils inc.
- Considérant que d'autres accès ont été octroyés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports lors de la construction de la route de contournement, la servitude de passage sera une servitude personnelle. Celle-ci sera valide tant que Ferme Au Grand Pré s.e.n.c. et Ferme Perrochon & fils inc. seront détenues par M. Jean-Claude Perrochon ou ses descendants. Celle-ci deviendra nulle advenant la vente des entreprises à des tiers et les accès consentis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports devront alors être utilisés.
- Cette servitude ne pourra être rachetable avant une période de trente ans.



- Excepté la tonte du gazon sur les lots, tout autre entretien étant à la charge de Ferme Au Grand Pré s.e.n.c. et Ferme Perrochon & fils inc.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2017-303 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Finances municipales

2018-273 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 mai 2018

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 31 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 303 567,44\$.

Comptes à payer pour un montant total de 446 893,79 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2018 soit approuvé.

2018-274 Transferts budgétaires

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 18 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Réparation camion-échelle	02-220-00-454	02-220-10-525	12 294 \$
	02-220-00-526		2 205 \$

2018-275 Regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 mars 2018.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Farnham souhaite joindre à nouveau l'Union des Municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;



CONSIDÉRANT que la Ville désire profiter, par ce renouvellement, d'abaisser la franchise concernant les refoulements de 10 000 \$ à 5 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des Municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à compter du 1^{er} décembre 2018.

QUE ce renouvellement est conditionnel à la diminution de la franchise par la Ville pour les refoulements de 10 000 \$ à 5 000 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Farnham, l'entente intitulée «Entente du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques».

2018-276 École Massey-Vanier - Bourse pour persévérance scolaire

Document : Résolution 2018-118 adoptée le 5 mars 2018.

CONSIDÉRANT qu'une somme de 250 \$ a été octroyée pour la remise de bourse et que celle-ci devait être remise à un résidant de Farnham;

CONSIDÉRANT que l'école Massey-Vanier nous informe qu'aucun résidant de Farnham ne peut recevoir cette bourse;

CONSIDÉRANT que cette somme a été remboursée à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2018-118 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2018-277 Tournois de hockey intermunicipalités

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 30 avril 2018.

CONSIDÉRANT que des employés municipaux organisent un tournoi annuel de hockey intermunicipalités à Farnham depuis 2016;

CONSIDÉRANT que les profits de ces tournois seront remis à des organismes de Farnham;

CONSIDÉRANT que les profits de l'édition 2018 sont de 2 068 \$;

CONSIDÉRANT que des frais devraient s'appliquer pour la réservation des heures de glace pour ces événements;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remettre une somme de 1 034 \$ à l'école Mgr-Douville et 1 034 \$ à la Farnham elementary school.



QUE les employés municipaux pourront organiser des tournois de hockey intermunicipalités à l'aréna Madeleine-Auclair les derniers samedis d'ouverture de l'établissement en 2019 et 2020.

QUE les heures de glace pour ces événements soient offertes par la Ville de Farnham.

Que cette gratuité représente une contribution financière d'environ 3 335 \$.

2018-278 Le Comité popote roulante de Farnham inc. - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 8 mai 2018.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une première demande émanant de cet organisme et que cette demande ne sera pas récurrente annuellement;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Comité popote roulante de Farnham inc. pour leurs activités 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-279 Les jeunes entreprises de la région du Haut-Yamaska inc. - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 14 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisme Les jeunes entreprises de la région du Haut-Yamaska inc. pour leur gala tenu le 1^{er} juin 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-280 Corps de cadets 2614 de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 16 mai 2018.

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Corps de cadets 2614 de Farnham pour leur cérémonial annuel tenu le 30 mai 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-281 Fondation Les Foyers Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham pour leur spectacle bénéfice de décembre 2018.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement selon les modalités décrites à l'intérieur de cette demande d'aide financière.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2018-282 Démission d'un lieutenant

Document : Lettre de M. Yvan Roy datée du 10 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Yvan Roy du poste de lieutenant, effective le 10 mai 2018.

QUE M. Roy demeurera pompier et officier en santé et sécurité.

QUE des remerciements soient transmis à M. Roy pour le travail effectué à ce poste depuis sa nomination.

2018-283 Embauche de pompiers

CONSIDÉRANT le départ récent de deux pompiers;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Marie-Claude Dupuis et MM. Alexandre Barabé, Martin Bergeron, Jonathan Fortier, Sammy Lacasse et Joshua Martel à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE le salaire et autres avantages soient ceux décrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la période de probation de M^{me} Dupuis et MM. Barabé, Bergeron, Fortier, Lacasse et Martel débutera lors de leur première journée de travail à ce titre.

2018-284 Fin de la période de probation de M. Maxime Cardin

CONSIDÉRANT que M. Maxime Cardin a été embauché comme pompier au Service de sécurité incendie le 17 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Cardin était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera le 16 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Maxime Cardin à titre de pompier au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 17 juin 2017.

Incendie

2018-285 Réparation du camion-échelle

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 18 mai 2018.



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de réparation du camion-échelle à la compagnie Techno Feu inc. au coût de 23 861,64 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-10-525.

QU'une somme de 9 362,64 \$ soit financée par le surplus libre.

Traitement des eaux

2018-286

Prise d'eau principale

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 18 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat pour l'étude dévaluation, de réhabilitation et d'estimation des travaux correctifs de la prise d'eau principale à la firme GBI service d'ingénierie au coût de 19 500 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721 et financée par le surplus libre.

Travaux publics

2018-287

Dos d'âne

Document : Résolution 2012-295 adoptée le 4 juin 2012.

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de retirer un dos d'âne sur le boulevard Kirk;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder, à chaque année, entre le 15 mai et le 15 octobre, à l'installation de dos d'âne aux endroits suivants :

- Boulevard Kirk, devant le numéro civique 775.
- Rue Saint-Joseph, entre les rues Saint-Jean et Bérard.

QUE la résolution 2012-295 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2018-288

Déneigement du chemin de Brigham et d'une partie du chemin du Curé-Godbout

Document : Lettre de la Municipalité de Brigham datée du 7 mai 2018.

CONSIDÉRANT que le chemin de Brigham et une partie du chemin du Curé-Godbout sont la propriété du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;



CONSIDÉRANT que le déneigement et le déglçage de ces voies font partie d'un contrat à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Brigham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le déneigement et le déglçage du chemin de Brigham et de la partie du chemin du Curé-Godbout appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports par la Municipalité de Brigham pour les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Planification et aménagement du territoire

2018-289

Réception provisoire des travaux des rues Porter et Deslauriers - Phase 4 du Quartier des Braves

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 30 mai 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux d'infrastructures des rues Porter et Deslauriers, phase 4 du Quartier des Braves en date de ce jour.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour les lots 6 226 596 à 6 226 600 du cadastre du Québec et les lots D2 et U1 à U5 du plan de phases de développement daté du 21 mars 2018.

QUE 50 % de la garantie financière déposée par le promoteur lors de la signature de l'entente soit libérée.

QUE les travaux et ouvrages énumérés à la liste des déficiences déposée par Les Consultants S.M. inc., datée du 11 mai 2018, devront être complétés avant la réception finale des travaux.

2018-290

Rue des Écureuils - Modification à la numérotation civique

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 9 mai 2018.

CONSIDÉRANT que l'attribution des numéros civiques des immeubles situés sur la rue des Écureuils peut être source de confusion, notamment en cas d'intervention des services d'urgence;

CONSIDÉRANT que la situation doit être corrigée avant que ne survienne un incident qui pourrait entraîner des pertes matérielles et/ou humaines;

CONSIDÉRANT que cette démarche entraîne certains inconvénients pour les propriétaires visés;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de modifier la numérotation des immeubles suivants de la rue des Écureuils :



Numéro civique actuel	Nouveau numéro civique
524	515
530	519
536	525
721	522
726	532

QUE, pour chacune de ces propriétés, la Ville de Farnham assumera les frais de réacheminement du courrier auprès de Postes Canada pour une période de douze mois.

Qu'une somme de 50 \$ soit octroyée à chacun des cinq propriétaires pour le remplacement de l'écriteau installé sur la façade avant de leur bâtiment.

QUE le Service des travaux publics remplace les panneaux indicateurs de numéros civiques installés en bordure de la rue pour ces propriétés dans les plus brefs délais.

2018-291

Demande de dérogations mineures - Lot 4 355 390 du cadastre du Québec - Rue Racine

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 4 avril 2018.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 6 avril 2018;

CONSIDÉRANT que la décision devait être rendue à la séance du 7 mai 2018 mais que celle-ci a été reportée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de la compagnie 9157-1307 Québec inc., propriétaire du lot 4 355 390 du cadastre du Québec sis sur la rue Racine, visant à :

- Autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement en cour avant secondaire pour un triplex, et ce, contrairement aux dispositions du *Règlement 458 de zonage* qui prohibent l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant secondaire pour un usage résidentiel autre qu'unifamilial.
- Permettre l'aménagement d'une case de stationnement située à une distance de 20 cm de la limite arrière de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 60 cm.

2018-292

Demande de dérogation mineure - Lots 4 354 593 et 4 354 598 du cadastre du Québec - Rue Bérard - Modification

Documents : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018 et résolution 2018-248.



CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 6 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un espace tampon est exigé selon la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'aménager un espace tampon à cet endroit;

CONSIDÉRANT que l'espace tampon n'est pas calculé dans les marges de recul exigées;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la création du lot résultant de la fusion des lots 4 354 593 et 4 354 598 ne nécessitait pas une dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure de M. Jacques Pelletier, propriétaire des lots 4 354 593 et 4 354 598 du cadastre du Québec sis sur la rue Bérard, visant à permettre qu'aucun espace tampon ne soit aménagé sur le lot, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent l'aménagement d'un espace tampon d'une largeur de 15 m sur la propriété d'un nouvel usage résidentiel situé sur un terrain adjacent à une zone industrielle.

QUE la résolution 2018-248 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2018-293

Demande de dérogation mineure - Lot 5 890 436 du cadastre du Québec - Rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 mai 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure déposée par Les Constructions et rénovations Joncas inc. pour le propriétaire du lot 5 890 436 du cadastre du Québec, soit RCR Tremblay Excavation inc., visant à permettre l'aménagement de cases de stationnement à 0° (Parallèle à l'allée de circulation) alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* ne le permettent pas.

2018-294

Demande de dérogation mineure - 585-587, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 mai 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de M^{me} Sylvie Langelier, propriétaire de l'immeuble sis aux 585-587, rue Meigs, visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 71,4 m² alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 60 m².

2018-295

Demande de permis - 585-587, rue Meigs Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour construire un garage détaché situé en cour arrière de l'immeuble sis aux 585-587, rue Meigs;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'un garage détaché situé en cour arrière de l'immeuble sis aux 585-587, rue Meigs, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Le nouveau revêtement de déclin d'acier devra être de la même couleur que la brique du bâtiment principal.
- Les fascias et soffites devront être blancs.
- Les portes de garage, la porte d'homme, la fenêtre ainsi que les cadrages au pourtour des ouvertures devront être blancs.
- Le bardeau recouvrant la toiture devra être de la même couleur que celui existant sur les toitures surplombant les galeries du bâtiment principal.

2018-296

Demande de permis - 800, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour changer la totalité des fenêtres, isoler les murs extérieurs, retirer la cheminée, changer le revêtement extérieur, changer les corniches et peindre les galeries existantes du bâtiment sis au 800, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour changer la totalité des fenêtres, isoler les murs extérieurs, retirer la cheminée, changer le revêtement extérieur, changer les corniches et peindre les galeries existantes du bâtiment sis au 800, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- La totalité des fenêtres du bâtiment devront être remplacées par des fenêtres à guillotine, faites de PVC blanc.
- Des cadrages d'aluminium blancs devront être installés aux pourtours de chacune des nouvelles fenêtres.
- Un nouveau revêtement de vinyle gris devra être posé sur toutes les façades du bâtiment principal.
- Des cornières de couleur blanche devront être installées sur chacun des coins du bâtiment principal.
- La cheminée devra être complètement retirée.
- La toiture, à la suite du retrait de la cheminée, devra être réparée avec le même revêtement de toiture que celui en place.
- Le crépi recouvrant la fondation (Actuellement rouge vin) devra être repeint dans les teintes de gris.
- La galerie avant et l'escalier arrière devront être repeints temporairement en blanc afin de s'harmoniser avec les travaux proposés.

2018-297

Demande de permis - 885, boulevard Magenta Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour changer dix fenêtres présentes au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 885, boulevard Magenta Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour changer dix fenêtres présentes au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 885, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Remplacer la vitrine de la façade avant par une nouvelle fenêtre scindée en trois sections dont l'ouverture de celles situées aux extrémités sera à battant.
- Remplacer les fenêtres de la façade latérale Ouest par des fenêtres divisées en deux sections dont l'ouverture sera à battant.
- Remplacer la première fenêtre de la façade latérale Est par une fenêtre divisée en deux sections dont l'ouverture sera à battant.



- Remplacer la seconde fenêtre de la façade latérale Est (Donnant dans la salle de bain) par une fenêtre dont l'ouverture sera à auvent.
- Remplacer les deux fenêtres coulissantes de la véranda arrière par des fenêtres divisées en deux sections et dont l'ouverture sera à battants.

2018-298

Demande de permis - 378-380, rue Saint-Pierre

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection des joints de pierre de la fondation, la réfection complète de la toiture et l'installation de nouveaux bardeaux d'asphalte sur le bâtiment sis aux 378-380, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la réfection des joints de pierre de la fondation, la réfection complète de la toiture et l'installation de nouveaux bardeaux d'asphalte sur le bâtiment sis aux 378-380, rue Saint-Pierre, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- La toiture devra être complètement refaite et recouverte de bardeaux d'asphalte.
- Les joints de pierre de la fondation devront être refaits.
- Le revêtement extérieur de déclin de vinyle blanc existant devra être remplacé par un revêtement de matériaux « nobles » tel que le clin de bois ou d'aggloméré installé à l'horizontal.
- Des cadrages d'aluminium blanc devront être installés aux pourtours de chacune des nouvelles fenêtres.
- Des cornières de couleur blanche devront être installées sur chacun des coins du bâtiment principal.
- Un nouveau garde-corps blanc devra être installé au pourtour de la galerie avant et de l'escalier menant à celle-ci.

2018-299

Demande de permis - 495-497, rue Saint-Pierre

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'isolation du grenier et le remplacement de la trappe d'accès, le retrait de la cheminée, la réfection complète de la toiture, la réfection de la salle de bain d'un des logements et des travaux d'électricité et de plomberie sur le bâtiment sis aux 495-497, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour l'isolation du grenier et le remplacement de la trappe d'accès, le retrait de la cheminée, la réfection complète de la toiture, la réfection de la salle de bain d'un des logements et des travaux d'électricité et de plomberie sur le bâtiment sis aux 495-497, rue Saint-Pierre, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Le revêtement extérieur de déclin d'aluminium blanc existant devra être remplacé par un revêtement de matériaux « nobles » tel que le clin de bois ou d'aggloméré installé à l'horizontal.
- Les cadrages d'aluminium blancs devront être conservés aux pourtours de chacune des nouvelles fenêtres ou remplacés par des nouveaux.
- Des cornières de couleur blanche devront être installées sur chacun des coins du bâtiment principal.
- Les parties structurantes endommagées des galeries de la façade avant devront être remplacées et de nouveaux garde-corps blancs devront être installés au pourtour de celles-ci.
- La structure des galeries de la façade avant ainsi que les colonnes devront être recouvertes d'aluminium blanc.

Ajouts

2018-300

Club de hockey Cuisine Action de Farnham - Renouvellement de l'entente de publicité

CONSIDÉRANT que les représentants de l'équipe de hockey Cuisine Action de Farnham s'adressent à la Ville pour reconduire (Avec quelques précisions et modifications mineures) l'entente de la dernière année;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la reconduction, pour une autre année, des termes de l'entente de publicité avec le Club de hockey Cuisine Action de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2018-301

Travaux à la prise d'eau brute - Usine de filtration

Document : Rapport du directeur du Service de traitement des eaux daté du 31 mai 2018.

CONSIDÉRANT la problématique d'ensablement de la prise d'eau brute principale à l'usine de filtration, la Ville de Farnham doit procéder rapidement à la remise en marche de cette prise d'eau principale avant la période d'étiage à la prise d'eau secondaire à la station Curé-Godbout;



CONSIDÉRANT les quelques options soumises par le directeur du Service de traitement des eaux, la Ville de Farnham privilégie l'option d'excavation de masse du fond marin de la prise d'eau brute principale;

CONSIDÉRANT que cette option est estimée à 23 687 \$, avant taxes, pour des travaux estimés à quatre jours;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter les travaux de remise en état de la prise d'eau brute principale au montant de 23 687 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2018-302

Financement de la benne pour le nouveau camion GMC 3500

Document : Rapport de la trésorière daté du 1^{er} juin 2018.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a acquis, en février dernier, par la résolution 2018-081, une benne pour le camion GMC 3500;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a statué, par cette résolution, que le financement en sera fait par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus opportun de financer cette acquisition par le surplus accumulé de la Ville de Farnham au lieu du fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de financer l'achat de la benne pour le camion GMC 3500 au montant de 23 620,15 \$ incluant les taxes, par le surplus accumulé.

QUE la résolution 2018-081 soit modifiée en ce sens.

2018-303

Achat et installation de signalisation pour le Marché public

Document : Rapport du directeur du Service des travaux publics du 1^{er} juin 2018.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajout de signalisation pour promouvoir les activités estivales au Marché public;

CONSIDÉRANT qu'il est suggéré d'acheter et d'installer onze panneaux indicateurs aux endroits soumis au document joint;

CONSIDÉRANT que l'achat s'élève à 500 \$ auquel s'ajoute les travaux d'installation par les employés municipaux;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter onze panneaux indicateurs pour le Marché public, au montant de 500 \$, plus installation.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-50-641.



2018-304

Création d'un jardin communautaire au parc Uldège-Fortin en 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire statuer rapidement sur la création d'un jardin communautaire afin qu'il puisse y avoir des récoltes dès cette année;

CONSIDÉRANT que dans une première phase, le parc Uldège-Fortin semble être l'endroit « test » pour le lancement de ce concept;

CONSIDÉRANT que les dimensions envisagées sont de 22 m²;

CONSIDÉRANT que ce jardin communautaire sera situé environ à 10 m au bout du stationnement existant;

CONSIDÉRANT que ce sont les employés du Service des travaux publics qui s'occuperont de livrer les voyages de terre nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'aménagement et la gestion volontaire de ce jardin communautaire se fera par M^{me} Julie Bergeron;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente sur la gestion de ce site sera ratifié prochainement entre la Ville de Farnham et M^{me} Julie Bergeron;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un jardin communautaire au parc Uldège-Fortin afin qu'il soit en opération dès 2018.

QU'un protocole d'entente soit rédigé pour la gestion de ce jardin communautaire.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2018-305

Achat et installation d'équipements à la salle du conseil municipal

Document : Rapport du coordonnateur vie culturelle et communautaire, non daté.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire diffuser les séances publiques du conseil municipal sur Internet d'ici les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que l'achat de caméra, logiciels et équipements de diffusion est estimé à environ 16 000 \$, taxes incluses;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acquérir tout l'équipement nécessaire afin que les séances publiques du conseil municipal soient diffusées sur Internet au montant de 16 000 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-720.



2018-306 Achat et installation de balises à divers endroits stratégiques en milieu urbain

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal d'ajouter des balises pour aider à limiter la vitesse dans certains secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT que les secteurs visés sont ceux des rues des Cerfs et Dollard Ouest;

CONSIDÉRANT que le coût unitaire de la balise est de 220 \$, incluant taxes et livraison;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acquérir des balises de réduction de vitesse au montant de 11 280 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-355-00-641.

2018-307 Bannissement des bouteilles d'eau en plastique à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire promouvoir de saines habitudes environnementales;

CONSIDÉRANT que le simple geste d'abolir les bouteilles d'eau en plastique dans les bâtiments municipaux est une amélioration collective qui, de plus, amène une économie substantielle au bout d'un certain temps;

CONSIDÉRANT qu'il serait tout aussi facile d'utiliser de l'eau potable à même le réseau d'aqueduc ou par des systèmes réfrigérés;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville est le premier endroit où il serait possible de bannir les bouteilles d'eau en plastique de format individuel;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de munir l'hôtel de ville et le garage municipal, de refroidisseurs d'eau afin de bannir définitivement les bouteilles d'eau en plastique individuelles.

QU'une analyse soit faite afin de cibler, dans un deuxième lieu, les autres endroits publics où il serait possible de bannir les bouteilles d'eau en plastique individuelles.

2018-308 Modification de la signalisation à la jonction du chemin Leblanc et de la rue des Chevreuils - Ajout de panneaux d'arrêt en toutes directions

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire, rapidement, améliorer la sécurité routière à la jonction du chemin Leblanc et de la rue des Chevreuils;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux d'arrêt en toutes directions dans cette jonction;

CONSIDÉRANT que les usagers de la route devront dorénavant s'immobiliser en arrivant au chemin Leblanc par la rue des Chevreuils et en arrivant à la rue des Chevreuils par le chemin Leblanc;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection du chemin Leblanc et de la rue des Écureuils, dans toutes les directions.

QUE le Service des travaux publics voit à l'installation de ces panneaux dans les plus brefs délais.

Seconde période de questions

Sept des cinquante-deux personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Date de réalisation du parc à chiens.
- Demande du Club de patinage artistique au sujet de la proposition d'horaire 2018-2019.
- Demande d'appui des paramédics de la région de Farnham.
- Demande d'explication au sujet de la fermeture des portes de l'aréna pendant les activités du dek hockey.
- Remerciements envers le conseil pour la prise en charge de la problématique de bruit produit par Bitfarms.
- Explication et retour sur la dérogation mineure du lot 5 890 436.
- Plainte au sujet du stationnement étroit au parc de Rainville.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels annoncent les sujets suivants :

Sylvie Ouellette Invite les citoyens de Farnham au Marché public de
Farnham qui ouvre ce weekend.

La séance est levée à 20 h 20.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Patrick Melchior
Maire